

APLCPGE

Président

Philippe SEMICHON

LYCEE CHAPTAL

45, boulevard des Batignolles

75008 PARIS

Tél : 01 45 22 76 95

Fax : 01 45 22 85 12

philippe.semichon@ac-paris.fr

Vice-Président

Michel BOUCHAUD

LYCEE MONTAIGNE

118, cours Victor Hugo

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 91 10 10

Fax : 05 56 33 66 95

michel.bouchaud@ac-bordeaux.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE

LYCEE JEAN JAURÈS

17, rue Ruinart de Brémont

51095 REIMS Cedex

Tél : 03 26 40 22 50

Fax : 03 26 40 00 66

dmontagne@ac-reims.fr

Trésorière

Gisèle LE BLOA-TARNOT

LYCEE GAY LUSSAC

12, boulevard Georges Périn

87000 LIMOGES

Tél : 05 55 79 70 01

Fax : 05 55 79 37 83

gisele.lebloa@gmail.com

Secrétaire-adjoint

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT

Retraité

4 rue de la Plaine

75020 PARIS

Tél : 06 75 79 54 58

aplcpge@noos.fr

Bulletin diffusion

Philippe BAUDEN

LYCEE FAIDHERBE

9, rue Armand Carrel BP 767

59034 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 60 50 00

Fax : 03 20 60 50 05

philippe.bauden@ac-lille.fr

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES
ECOLES**

BULLETIN N° 55

Février 2009



**Assemblée générale 2009
Les travaux**

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.

Lycée Louis le Grand

123, rue Saint-Jacques

75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

<http://aplcpge.free.fr>

SOMMAIRE DU N°55

Le mot du Président	page 3
Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle du 17 janvier 2009 au lycée Chaptal.....	pages 4-13
Composition du nouveau Conseil d'Administration	page 14
Compte rendu des commissions de travail du 16 janvier 2009.....	pages 15-21
Conférence – débat du 17 janvier 2009	pages 22-31
Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 janvier 2009.....	pages 32-35
Compte rendu du Bureau de l'association du 2 février 2009	pages 36-39
Composition du bureau, Liste des correspondants académiques	page 40

Le mot du Président

Chers Collègues de l'APLCPGE,

Notre belle assemblée générale s'éloigne déjà dans le temps, mais ce bulletin vous en rappellera quelques moments forts, comme l'intervention de notre ministre de l'enseignement supérieur, ou une magnifique table de banquet qui nous a réunis dans l'amitié.

Comme vous le verrez, le bureau s'est mis au travail sans tarder pour préparer le calendrier de l'année. Nous avons retenu la prochaine journée d'HEC, vraisemblablement le 3 juin, pour réunir tous les correspondants académiques avec le conseil d'administration. Lors de la réunion organisée par l'ESCP-EAP en décembre, nous tenterons d'étendre notre séance de travail à tous les collègues présents, adhérents ou non pour les inciter à nous rejoindre. Si les Ecoles d'ingénieurs acceptent d'organiser une nouvelle journée des proviseurs, nous essaierons d'en toucher d'autres encore.

Nous avons lancé également un groupe de travail sur les ressources numériques : Joël BIANCO a accepté de le piloter et je lui adresserai prochainement une note de problématique. Jean-Jacques COURTIAU m'apprend qu'il a rencontré des membres de l'UPS qui sont prêts à œuvrer avec nous. De mon côté, je prends incessamment contact avec la « Conférence des classes préparatoires » pour ouvrir le chantier avec les présidents des associations de professeurs.

Enfin notre activité internationale doit encore se développer en s'appuyant sur les contacts à l'étranger des uns et des autres : vous serez prochainement sollicités dans ce sens.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous bon courage pour ces lourdes semaines, bien chargées administrativement, dans l'attente d'une prochaine rencontre.

Très cordialement.

Philippe SEMICHON, proviseur lycée Chaptal Paris

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

au lycée Chaptal
Le 17 janvier 2009

1. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2008 (le Président)



Mes chers Collègues,

La première partie de la matinée est donc consacrée au rapport d'activité, au rapport financier et on passera après à l'élection du conseil d'administration.

La vie de l'association est faite d'événements heureux mais aussi d'événements qui sont plus tristes : comme vous le savez nous avons eu la douleur de perdre Claude GUERIN pendant cette année.

Je remercie beaucoup Patrice CORRE d'avoir bien voulu évoquer dans notre bulletin sa mémoire et je pense que pour tous ceux qui la connaissaient, cela a été un choc parce qu'elle nous a quittés vraiment très vite. Nous avons donc ce matin une pensée toute particulière à son intention, pour ce qu'elle a donné à l'association, à l'Education Nationale et à la jeunesse de France.

Je vous présente les excuses de Joël VALLAT qui vient de m'appeler au téléphone de Londres en me disant : « Je suis de cœur bien sûr avec tous les collègues qui sont réunis ». Il est convié comme membre du jury d'un concours d'éloquence française à Eton College.

Je vais donc vous présenter le rapport d'activité de cette année. A titre d'introduction, je me réjouis beaucoup d'avoir lu la note de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance concernant l'évolution des effectifs dans l'enseignement supérieur, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la lire ou de la parcourir. Sur les 10 ans concernés, c'est-à-dire de 2007 à 2017, la DEPP fait une projection qui montre que les étudiants de classes préparatoires vont voir leurs effectifs augmenter d'environ 5% dans un contexte qui est beaucoup plus négatif pour l'université, ce dont je ne me réjouis pas bien sûr, mais l'université devrait perdre 15% d'étudiants, c'est-à-dire 200 000 étudiants, les classes préparatoires devraient gagner 3800 étudiants (évidemment les proportions ne sont pas les mêmes) soit 5%, et les Ecoles devraient gagner environ 42 000 étudiants ; toutes les

formations hors université, vont gagner 10%. Ce qui veut dire qu'au moins sous cet aspect-là, démographique, les classes préparatoires ont encore un bel avenir devant elles. On verra comment la Ministre, tout à l'heure, nous présentera l'évolution qu'elle envisage de son côté.

L'association a donc fonctionné en réunissant ses instances ; nous avons eu plusieurs réunions de bureau et de conseil d'administration, réunion de bureau au mois de janvier 2008 et au mois de février qui nous ont permis de faire le bilan du congrès de l'année dernière, de projeter une action plus vigoureuse en direction des académies grâce au réseau des correspondant académiques que nous avons activé. Nous avons également préparé la journée des proviseurs à l'Ecole Polytechnique. C'était une initiative tout à fait importante bien sûr pour nous puisque autant les écoles de management nous invitent régulièrement dans leurs murs pour nous présenter leurs évolutions et je dirais aussi pour entretenir les relations entre les classes préparatoires et chacune de ces Grandes Ecoles, autant du côté des Ecoles d'ingénieur nous avons des contacts beaucoup plus rares. Donc c'est Paristech qui a pris l'initiative de nous réunir. Nous avons préparé cette réunion et nous avons également abordé la question des relations avec l'AGELPI, c'est-à-dire l'Association des Intendants qui fait le pendant de la nôtre, et avec laquelle nous avons un certain nombre de chantiers à faire fonctionner ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous avons aussi profité de la réunion habituelle du conseil d'administration au mois de juin à HEC pour l'étendre aux correspondants académiques. Ce n'était pas très compliqué, ni très lourd sur le plan financier, étant donné que beaucoup de membres du conseil d'administration sont correspondants académiques, ce qui est assez naturel et finalement assez efficace ; il y a quelques correspondants académiques qui ne font pas partie du conseil d'administration, nous les avons invités à se joindre à nous. Nous avons défini la mission des correspondants académiques au bureau du 20 février : ils étaient chargés d'organiser des réunions à l'intention de tous les collègues de l'académie adhérents ou non, de faire connaître notre association, de faire le point sur les relations avec les universités, avec la région elle-même, de faire également le point sur le recrutement des classes préparatoires, les évolutions positives et négatives et puis bien évidemment d'essayer de toucher les non adhérents et de leur montrer l'intérêt qu'ils avaient à rejoindre notre association et à participer à ses travaux, à la fois pour y recueillir des informations toujours utiles, mais aussi pour apporter leur propre contribution et essayer de participer, d'entrer dans cette dynamique de diversifications des recrutements qui est un de nos soucis majeurs.

Vous avez eu dans le numéro 52 du bulletin des comptes rendus qui ont été effectués pour 11 académies. On n'a pas eu les comptes rendus de tous les correspondants académiques mais on en a déjà une bonne proportion et c'était une sorte de photographie du fonctionnement des académies. En dehors de ce travail avec les correspondants académiques nous avons fait le point aussi le 4 juin sur nos relations avec la Conférence des Grandes Ecoles et le point sur le dossier à rebondissement des crédits ECTS.

Nous avons à nouveau réuni le conseil d'administration le 8 octobre de cette année, ici même à Chaptal. C'est là que nous avons décidé de l'organisation de ce congrès et que nous avons fait évoluer les commissions de travail en tenant compte des observations qui avaient été faites l'année dernière sur le caractère un peu répétitif des thèmes qui étaient

abordés, et donc nous les avons recentrés sur des points d'actualité ; nous allons avoir toute à l'heure les rapports de ceux qui ont bien voulu assurer l'animation de ces commissions : le point sur les conventions avec les universités, l'évolution des profils de nos étudiants et aussi la situation actuelle et toujours changeante des classes préparatoires littéraires.

Nous avons souhaité également organiser une conférence étant donné que c'était une année d'élection. On ne savait pas exactement dans quelles conditions cette élection au conseil d'administration allait se dérouler, j'en ai parlé un petit peu hier soir. Ces élections évidemment peuvent prendre du temps sur notre réunion, et on peut peut-être retenir une alternance entre des conférences débats qui exigent plus de temps puisqu'il y a plusieurs intervenants, un animateur et une interaction forte avec la salle, les années où il n'y a pas d'élections, et les années où il y a une élection, étant donné que nous sommes un petit peu plus contraints dans l'emploi du temps, demander l'intervention d'un conférencier. Nous avons souhaité un responsable de haut niveau pour traiter le thème retenu : la place des classes préparatoires dans le mouvement de convergence entre les grandes écoles et les universités, puisque c'est le mouvement majeur du paysage auquel nous assistons et nous souhaitons avoir quelqu'un qui puisse engager la parole des autorités gouvernementales. Je pense que là nous avons atteint l'objectif puisque c'est la Ministre elle-même qui va s'adresser à nous.

Nous avons fait aussi au cours de ce conseil d'administration le point sur les axes stratégiques définis précédemment et je reviendrai dessus tout de suite.

Nous avons également abordé la question de nos relations avec une association, l'association ePrep qui nous avait contactés, et qui souhaitait notre participation dans ses instances. Et nous avons fait le point sur la procédure de recrutement.

Une dernière réunion, réduite, à eu lieu entre quelques collègues. Je n'avais pas convoqué à cette occasion de conseil d'administration, (c'était la réunion qui était proposée par l'ESCP-EAP le 3 décembre), mais les collègues du bureau ont tenu à se réunir quand même, à assurer l'organisation du bulletin n° 54. C'est l'occasion pour moi de les remercier très chaleureusement, parce que je peux vous dire que pour le président de l'Association, de pouvoir s'appuyer sur les collègues du bureau avec la façon de fonctionner que nous avons c'est vraiment très rassurant et très agréable : le vice-président Jean-Alain HIVER qui intervient et qui engage la parole de l'association, qui a beaucoup travaillé au sein de la Conférence des Grandes Ecoles et également dans le groupe de travail ministériel sur les procédures d'admission ; notre trésorière Gisèle LE BLOA, qui assure la partie financière du travail, et pas seulement bien sûr ; notre secrétaire, Dominique MONTAGNE, qui a bâti au fil des années un site que je trouve de plus en plus riche et agréable à consulter, intéressant, fourni : je le remercie particulièrement. Ainsi que Jean-François GUIPONT, le secrétaire-adjoint, qui assure le difficile et parfois pénible travail qui consiste à recueillir les contributions des uns et des autres pour pouvoir publier, dans des délais raisonnables, le bulletin. Nous essaierons de faire évoluer sa présentation ; nous sommes tous les uns et les autres pris par énormément de tâches et bien sûr les collègues n'ont pas plus de temps que nous à consacrer à la mise en page et à l'esthétique du bulletin, mais je pense qu'on peut faire

un progrès dans ce sens. Cela ne m'empêche pas d'adresser des remerciements très chaleureux aux membres du bureau.

Alors pour juger l'activité de l'association cette année je pense que, comme grille d'analyse, on peut reprendre les axes stratégiques qui avaient été définis en 2007 : nos relations avec la Conférence des Grandes Ecoles présidée par Christian MARGARIA, qui sera représenté toute à l'heure à 11h00 par un chargé de mission, Pierre ALIPHAT. C'est le travail d'abord du Président et du Vice-président de participer à leurs instances et en particulier à la commission AMONT qui s'intéresse évidemment aux classes préparatoires. Nous nous répartissons les réunions et nous assurons la présence de l'APLCPGE au milieu de cette commission qui regroupe des représentants des Grandes Ecoles et également des représentants de nos collègues professeurs et de leurs associations. Cette commission AMONT est présidée par M. Hervé BIAUSSER, Directeur de l'Ecole Centrale de Paris, qui nous fait l'honneur d'être là toute à l'heure. J'étais encore le 14 janvier, c'est-à-dire y a 3 jours, à l'Ecole des Mines, puisque c'est là que se réunit la commission AMONT. Participation à la commission AMONT, participation aussi aux groupes de travail : deux groupes de travail essentiellement nous concernent : l'évaluation de la réforme de 1995 qui permet de reprendre tous les éléments du fonctionnement des classes préparatoires et d'envisager une évolution future, c'est là encore Jean-Alain HIVER qui a payé de sa personne et qui a participé à l'évaluation du côté des prépas scientifiques. On nous a annoncé aussi depuis fort longtemps une analyse des prépas économiques : c'est Jean-Louis NICOLINI qui a été désigné en temps et heure par l'association, mais jusqu'à présent le groupe de travail ne s'est pas réuni. Il y a un autre groupe de travail tout à fait important dans lequel nous sommes bien présents, c'est le groupe ouverture sociale, le GOS : Pierre-Jean BRAVO nous y représente et assure donc l'articulation avec notre deuxième axe stratégique qui est la diversification du recrutement. Il y a également un groupe de travail « argumentaire » pour la défense des classes préparatoires qui travaille remarquablement. Pour l'instant ses travaux ne sont pas publiés, mais nous avons des comptes rendus réguliers et ces arguments vont tout à fait dans le sens de ceux que nous développons.

Participer à la Conférence des Grandes Ecoles c'est également être présent à son congrès et je remercie Olivier RAUCH qui nous a représentés. Etant donné que ce congrès avait lieu à Rabat, c'était l'occasion de l'utiliser sur place sans engager trop les finances de l'association en frais de déplacement. Il a fait le compte rendu de ce congrès et montré tout son intérêt qui était centré sur le thème de l'innovation pédagogique, mais aussi sur la dimension internationale des formations d'ingénieur à la française.

Je peux dire pour clore ce chapitre que l'APLCPGE a vraiment toute sa place dans la Conférence des Grandes Ecoles et que nous rencontrons beaucoup de considération de la part de ses membres qui sont très attachés aux recrutements en classe préparatoire.

La journée des proviseurs à Polytechnique, je n'en ai pas personnellement gardé une impression très forte, mais c'était quand même important de faire un premier pas dans ce sens. Nous avons eu une présentation de Paristech, cette nouvelle nébuleuse qui se forme aux portes de Paris. Il y a eu des ateliers l'après midi. Ce n'était pas, peut-être, très riche au point de vue contenu mais les relations ont été établies.

Bien sûr nous avons, les uns et les autres, profité de toutes les invitations que les Grandes Ecoles de management ont pu nous faire.

Il ne faut pas oublier naturellement nos relations avec les universités. Nous avons la fin, si on peut dire, du chantier des ECTS à assurer et celui du renouvellement des conventions, qui est en cours actuellement. Mais vous en êtes certainement persuadés, ces relations sont très importantes à entretenir avec nos partenaires universitaires, même si elles se font souvent en ordre très dispersé et parfois même dans la confusion. Le paysage se décante, et je ne vais pas déflorer le sujet puisque nous allons avoir un rapport sur lui.

En ce qui concerne toujours ces relations avec les universités nous avons été quelques uns à être auditionnés par la commission PHILIP qui devait travailler sur les partenariats Grandes Ecoles – Universités et plus généralement sur la restructuration de l'enseignement supérieur français, pour améliorer sa lisibilité et sa compétitivité. Je vais passer très vite, parce que notre position, vous la connaissez tous, et puis j'en reparlerai un peu, cela me servira d'introduction lorsque Madame la Ministre sera là. Le rapport PHILIP vous en avez eu des extraits et ils ont même été repris dans le bulletin. Disons que les deux points importants que l'on peut retenir, c'est la proposition de créer des classes préparatoires dans les universités (c'est d'ailleurs déjà commencé), et la question posée par PHILIP, c'est bien, avec un point d'interrogation : quel va être le positionnement institutionnel des classes préparatoires dans le paysage ?, c'est la question à mon avis la plus importante, celle qui engage l'avenir de nos formations.

L'axe 2 diversification du recrutement : de nombreuses contributions ont été publiées dans différents bulletins, donc je vous y renvoie. Une attention est portée de plus en plus, évidemment, aux boursiers : on peut se féliciter de l'élévation du plafond de ressources pour définir la qualité de boursier, c'est déjà un progrès, parce que les objectifs qui nous sont fixés sont extrêmement ambitieux et seront peut être difficiles à atteindre, mais ce n'est pas une raison évidemment pour renoncer. Cette question de l'accueil des boursiers ou des élèves à profil particulier nous a paru très importante, spécialement la possibilité de les accueillir dans des internats ordinaires ou des internats d'excellence, puisque maintenant il y a cette structure, ce cahier des charges, qui apparaît sous l'impulsion de l'Etat. Il faut reconnaître que la réactivité des collectivités locales est un peu faible dans ce domaine et nous avons été amenés à créer un groupe de travail sur les internats. C'est Michel BOUCHAUD qui a accepté d'en être l'animateur. Et puis vous savez maintenant que beaucoup, de plus en plus d'établissements participent aux nombreux dispositifs qui existent, depuis les classes préparatoires à l'enseignement supérieur jusqu'aux cordées de la réussite, et je crois que l'on peut se féliciter de cet engagement dans la direction de la diversification du recrutement de nos étudiants.

Nous avons fait un effort pour toucher nos collègues qui sont responsables de prépas de proximité. On fera le bilan après l'Assemblée Générale pour voir si les adhésions nouvelles que nous avons pu enregistrer vont dans ce sens.

Nous avons donc essayé de toucher les Régions, en compagnie de l'AGELPI, l'association des intendants, présidée par Marc SAUTEL. Nous n'avons pas eu beaucoup

d'écho de ce point de vue-là, au niveau régional, dans les comptes rendus qui vous ont été faits. Un certain nombre de collègues ont pu avoir des contacts un peu plus fructueux avec les responsables régionaux. Au niveau de l'Île de France, j'ai fini par obtenir un rendez-vous avec Marc SAUTEL, auprès du directeur de l'unité lycées, cela n'a pas débouché sur grand-chose. En revanche nous avons souhaité avoir un rendez-vous avec le Président de l'association des Présidents de régions ; et là nous n'avons eu aucune réponse. C'est un petit peu irritant puisque le Président de la commission Education de cette association est un ancien proviseur.

Sur la procédure d'admission, il y a eu la participation de l'association au comité de pilotage national, avec Jean-Alain HIVER. Nous avons enfin obtenu un basculement possible des fichiers de Toulouse sur SCONET, c'est un progrès, c'est quelque chose que nous attendions depuis longtemps. Il y a encore des points qui restent en suspens et en particulier la question des stages en entreprise pour nos étudiants. Nous avons de nombreux étudiants qui demandent à faire des stages en entreprise. Sur le plan réglementaire nous n'avons pas les moyens satisfaisants de signer les conventions. La direction de l'enseignement supérieur est saisie régulièrement et je m'y emploie à chaque fois que je rencontre le directeur ; je n'ai pas encore rencontré le nouveau directeur ; mais ses services ont été saisis d'une demande pour que nous ayons réglementairement la possibilité de signer des conventions et que nous ne soyons pas obligés de passer par les universités, où, peut être, nos étudiants sont inscrits en cumulatif, première condition ; deuxièmement, il faut que l'université accepte de signer la convention de stage. Cela fait donc deux conditions qui freinent énormément cette pratique importante. Dans le plan « réussir en licence », il est bien prévu que les étudiants puissent faire un stage en entreprise, cela devrait être même obligatoire : on peut espérer que les classes préparatoires seront intégrées dans ce domaine.

Sur l'international, c'est l'axe stratégique numéro 4 que nous avons défini, je voudrais développer deux points. D'abord on voit là aussi, le paysage évoluer et je dirais se diversifier, puisque nous voyons différents types de classes préparatoires qui se développent à l'étranger. Il y a un exemple tout à fait particulier et intéressant, c'est l'exemple de la Chine. J'ai eu l'occasion, en participant au colloque de l'association ePrep et sur l'invitation du directeur de l'Ecole Centrale de Pékin de voir un petit peu comment s'organise le paysage.

Actuellement en Chine il y a des Grandes Ecoles françaises qui s'implantent : vous savez sans doute justement que les Ecoles Centrales ont créé Centrale Pékin, une école d'ingénieur à la française, ce qui a entraîné bien sûr la création de classes préparatoires en amont. Classes préparatoires qui se développent d'ailleurs sur 3 ans puisqu'il y a une année de mise à niveau en français et d'approche de la science occidentale et de ses problématiques, qui sont fortement étrangères aux types de réflexions qui se développent en Chine. Il y a donc une année de mise à niveau, et puis après il y a deux années de classes préparatoires sur les programmes nationaux. A Pékin c'est comme ça que cela se passe ; il faut noter que cette classe préparatoire est intégrée à une université : c'était la manière de faire admettre aux Chinois le développement de cette formation, parce que leur cadre à eux c'est bien sûr l'université, c'est donc une classe préparatoire qui est intégrée à l'université. L'université se frotte les mains d'ailleurs parce qu'elle a attiré de bons étudiants et elle a fait monter son

score de « Gaokao ». En effet les universités chinoises sont cotées en fonction des scores au « baccalauréat », pour simplifier, des étudiants qu'elles accueillent, et grâce à cette classe préparatoire, l'université à vu son score augmenter, donc les Chinois de ce côté-là sont très contents et s'en félicitent.

Il y a une autre ville où des formations d'ingénieurs à la française se développent c'est la ville voisine de Tianjin. Là le paysage est un petit peu différent puisqu'il y a une très forte implication de l'industrie aéronautique et donc il y a un support financier qui est certainement beaucoup plus solide qu'à Centrale Pékin. Centrale Pékin, c'est l'école la plus proche de l'école d'ingénieur à la française, mais sur le plan financier le soutien est peut être un petit peu fragile, alors qu'à Tianjin ce sont les industries aéronautiques qui financent, cependant là, il y a une espèce de dérive qui apparaît en ce sens qu'on est plus dans un schéma de classes préparatoires intégrées avec des aménagements de programmes qui font que l'on s'éloigne de notre modèle.

Il y a également un projet à Canton puisque les industries nucléaires françaises vont s'installer à Canton. Il y a donc un projet d'implantation de formation d'ingénieurs à la française. Cela commence à faire beaucoup pour la Chine, et la question est posée de savoir si l'on va ouvrir des classes préparatoires au lycée français de Pékin par exemple. C'est une hypothèse parce qu'il y a un autre verrou à lever : les étudiants chinois n'ont pas le droit de fréquenter les établissements étrangers, donc pour l'instant cette question reste en suspens.

Dernier axe, c'était la communication interne, j'en ai déjà parlé à propos du site et du bulletin, et j'ai indiqué les améliorations que nous souhaitons y apporter.

Je vais terminer en traitant le plus rapidement possible, le deuxième aspect de ce congrès de ePrep à Pékin qui fait apparaître un point important qu'on a déjà abordé hier dans la commission sur les profils. C'est le développement extrêmement rapide des ressources numériques dans l'enseignement supérieur. Il y a tout un mouvement actuellement : vous avez entendu parler des universités numériques, du rapport qui a été remis à Valérie PECRESSE, le rapport Henri ISAAC, en janvier de cette année 2008 sur les universités numériques qui indique qu'il y a déjà quinze universités qui ont créé des espaces numériques de travail valables, mais que les Présidents d'université n'ont pas vraiment encore intégré cette dimension dans leur politique de développement ; or les étudiants qui arrivent à l'université, eux, sont extrêmement familiers de toutes ces techniques, ils maîtrisent matériellement l'outil ; intellectuellement c'est une autre question.

Il y a eu également un colloque à la Sorbonne au cours duquel Valérie PECRESSE a déclaré vouloir donner à 100% des étudiants 100% des ressources numériques disponibles sur le marché, c'est donc là aussi très ambitieux et ça va d'autant plus loin qu'elle projette d'intégrer la préparation des outils numériques dans le service et dans le statut des enseignants-chercheurs : il y a bien une prise en compte de cette dimension.

Je pense qu'en ce qui concerne les classes préparatoires les espaces numériques de travail commencent à se développer : il y a de nombreux lycées dans lesquels les équipes professorales utilisent bien sûr les TICE, les courriels avec leurs étudiants, créent des sites

disciplinaires, des cours disponibles sur Internet, des exercices, des devoirs. L'association des professeurs de spéciales, l'UPS, a un site aussi. A travers tout ça on voit bien qu'il y a une modification de l'accès au savoir de nos étudiants et qu'il faut maîtriser l'outil. Mais il y a également une modification des pratiques pédagogiques de nos professeurs et je dirais une modification de la relation pédagogique. Il faut absolument que l'institution scolaire et que nos classes préparatoires se positionnent par rapport à cette dimension numérique pour être en mesure de répondre à l'attente des étudiants, parce que si nous ne sommes pas en mesure à répondre à cette attente, les étudiants vont aller chercher ailleurs les outils, les ressources dont ils ont besoin.

Je pense que cela pourrait être un peu catastrophique pour les classes préparatoires que cette sorte d'échappée. Je propose donc que nous adoptions cette dimension des outils numériques comme axe stratégique de réflexion de notre association.

Voilà, je n'irai pas plus loin, j'ai déjà été très long et je soumetts ce rapport d'activité à votre approbation et bien sûr auparavant, s'il y a des questions, je suis tout prêt à y répondre.

Interventions à l'issue du rapport d'activité.

Jean-Louis COPPÉRE demande si le développement en Chine de section locale remet en cause la venue des étudiants chinois en CPGE. Philippe SEMICHON répond que le programme peut se poursuivre : le poste diplomatique de Pékin le soutient mais toutefois le nombre d'étudiants passe de 50 à 35. L'IGEN anime le dispositif en relation avec les proviseurs, mais il n'y a pas assez de synchronisation entre eux, alors que le poste de Pékin attend une participation des proviseurs. A noter qu'un étudiant chinois qui sort de Chine sort aussi de l'enseignement chinois... Ce n'est pas un problème sauf pour les étudiants recrutés par erreur et qui échouent.

Martine DRIS- VALETTE fait remarquer que les taiwanais sont également preneurs du dispositif.

Pierre-Jean BRAVO déclare que l'association Droit au Savoir est demandeuse pour savoir ce qui est fait pour les étudiants handicapés dans les CPGE en France. Il se propose de diligenter une enquête.

VOTE : le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE RENDU FINANCIER.



2.1 Adhérents.

L'association compte 116 adhérents la veille de l'A.G. soit 84 hommes et 32 femmes.

On observe une légère progression ; à terme l'an dernier l'APLCPGE comptait 132 membres.

Le nombre d'adjoints est en progression pour atteindre 14, les proviseurs honoraires sont au nombre de 5.

Les académies parisiennes représentent 35% pour 65% de provinciaux et 5% de proviseurs à l'étranger. Ces chiffres confirment la nécessité d'une plus grande ouverture de l'association aux CPGE de proximité.

2.2 Finances.

Gisèle LE BLOA recense les principaux postes budgétaires :

- Le bulletin avec deux exemplaires papier 475 € (Cf. 2734€ en 2004 avant le passage à Internet pour la moitié des numéros).
- Les déplacements moins lourds en 2008 soit : 1322 €.
- Les frais d'A.G. 987 € en 2007 contre 605 € en 2008.

Le solde s'établit à 18189,24 € en progression par rapport aux 16084 € de l'année précédente.

Les commissaires aux comptes signalent des comptes simples, fluides et clairs. Ils notent que l'irrégularité des versements complique la tenue des comptes. Enfin ils indiquent à l'A.G. qu'ils souhaitent être relevés.

VOTE : les comptes approuvés à l'unanimité.

3. ELECTION AU C.A.

Philippe SEMICHON remarque que les candidatures au Conseil d'Administration comptent 6 nouveaux collègues pour 30 membres, soit un renouvellement de 20 %. Les candidatures féminines, elles, sont en progrès, même si les ratios souhaitables de parité ne sont pas encore atteints. A noter toutefois que les postes de proviseur des lycées à CPGE sont encore très majoritairement occupés par des hommes.

VOTE : le C.A. est élu à l'unanimité.

La liste du nouveau Conseil d'Administration se trouve page suivante

Conformément à l'article 4 des statuts, ce Conseil d'Administration de l' APLCPGE est élu pour deux années jusqu'à l'élection d'un nouveau C.A. par l'Assemblée Générale de janvier 2011. Il est composé comme suit (en gras, membres entrants) :

Nom	P/PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
ASTIER Michel	P	CLERMONT-FD	MOULINS	BANVILLE	04 70 44 26 42	m.astier@voila.fr
BESSIS France	P	PARIS	PARIS	MOLIERE	01 42 88 14 27	ffbessis@laposte.net
BIANCO Joël	P	RENNES	RENNES	CHATEAUBRIAND	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
BOUCHAUD Michel	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	michel.bouchaud@ac-bordeaux.fr
BOUVIER Annick	P	PARIS	PARIS	CLAUDE BERNARD	01 46 51 16 63	annick.bouvier@ac-paris.fr
BRAVO Pierre-Jean	P	LYON	LYON	LE PARC	04 37 51 15 21	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
BRESSON Jean-Pierre	P	TOULOUSE	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	05 62 15 42 15	jean-pierre.bresson@ac-toulouse.fr
BROUILLET Hervé	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
CARBAJO Pierre	P	REIMS	VOUZIERES	THOMAS MAZARYK	03 24 71 70 30	pierre.carbajo@ac-reims.fr
CAZENAVE Gil	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
COPPÉRÉ Jean-Louis	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
DRIS-VALETTE Martine	P	CAEN	CAEN	MALHERBE	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
EVENO Philippe	PA	PARIS	PARIS	RODIN	01 55 43 10 00	philippe.eveno@ac-paris.fr
FORESTIER Anny	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	a.forestier@janson-de-sailly.fr
FREYDEFONT Philippe	P	AIX-MARSEILLE	MARSEILLE	THIERS	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
FRIZON Jacques	P	PARIS	PARIS	VICTOR DURUY	01 40 62 31 31	jacques.frizon@laposte.net
GAUTIER Sylve	P	REIMS	REIMS	ROOSEVELT	03 26 86 70 90	sylve.gautier@ac-reims.fr
GUIPONT Jean-François	PAH	PARIS	PARIS	Retraité	06 75 79 54 58	aplcpge@noos.fr
HIVER Jean-Alain	P	NICE	NICE	MASSENA	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
LE BLOA – TARNOT Gisèle	P	LIMOGES	LIMOGES	GAY LUSSAC	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
MONTAGNE Dominique	P	REIMS	REIMS	JEAN JAURES	03 26 40 22 50	dmontagne@ac-reims.fr
PILET François	P	NANTES	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
SCHMIT Claude	P	NANCY-METZ	NANCY	POINCARÉ	03 83 17 39 40	c.schmit@ac-nancy-metz.fr
SEMICHON Philippe	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	philippe.semichon@ac-paris.fr
SIROT Jacques	P	LILLE	DOUAI	ALBERT CHATELET	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
SUDRIES Jean	P	LYON	BOURG EN BRESSE	LALANDE	04 74 23 63 55	jean.sudries@wanadoo.fr
TOUSSAINT Loïc	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOICHE	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com
TRESPEUX Jean-Paul	P	CLERMONT	CLERMONT	BLAISE PASCAL	04 73 98 26 50	jean-paul.trespeux@ac-clermont.fr
VALLAT Joël-H.	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr

P= proviseur, PA = proviseur-adjoint, PH = proviseur honoraire, PAH= proviseur-adjoint honoraire

Renouvellement des conventions avec les universités...



Trois idées fortes

1 – La diversité des mises en place

soit une convention-cadre académique et des avenants à la signature de chaque lycée ou bien une impulsion pour des conventions selon chaque université ; (sinon certaines académies sont encore en attente).

Les différences sont visibles entre les universités qui n'ont pas la même disposition envers les étudiants de CPGE.

Des universités proches géographiquement mais d'une académie différente intéressent souvent nos étudiants, surtout si elles offrent des formations originales : il peut être de notre intérêt de conventionner également.

2 – Nous sommes entrés dans une nouvelle culture :

Aux universités de bien appréhender les différentiels, aux lycées de bien préparer les lettres (problème de la notation en CPGE) et de tenir leur place dans les commissions de validation.

3 – Quelle valeur ajoutée nous donnent ces conventions alors que les anciennes étaient souvent appréciées ? Insistons sur la gratuité ou le plus faible coût, la possibilité pour les khâgneux cubes d'obtenir selon telle ou telle modalité 180 crédits, l'ouverture auprès des universités pour certains étudiants, la mobilité européenne pour les lycées à envergure nationale ou ceux de l'étranger.

Conclusion

Le rôle de l'APLCPGE pour suivre les conventions et impulser les avancées auprès des Recteurs et des universités (correspondant académique, site, bureau).

Il y a de vrais gains historiques : la mixité de la commission, la collaboration avec les universités, l'amorce d'une inscription unique de l'étudiant dans le supérieur.

Jean-Louis COPPÉRÉ, proviseur du lycée Champollion Grenoble

Sylve GAUTIER, proviseur du lycée Roosevelt Reims

NDLR : les modèles des conventions les plus récentes sont accessibles sur notre site

<http://aplcpge.free.fr> en zone adhérents

Evolution du profil des étudiants entrant en CPGE...



La commission s'est penchée sur trois points correspondant à des problématiques différentes sur lesquelles il nous est apparu utile de confronter nos expériences. Nous n'avons eu que le temps de faire des constats, de déterminer les convergences, de prendre acte des réactions et tentatives de résolution des situations sans avoir le temps d'approfondir des solutions ou propositions. Il est clair que nous pensons utile d'ouvrir un chantier et de poursuivre notre réflexion ultérieurement.

Les trois points qui devaient être examinés sont les suivants :

1°) expériences d'établissements ayant mis en place des dispositifs d'aide pour leurs propres élèves, soit de leur initiative, soit en utilisant des redéploiements d'heures précédemment consacrées à des opérations genre prépa IEP, prépa +.

2°) expériences plus larges mettant en relation divers niveaux d'élèves, d'étudiants, type « cordées de la réussite », « prépa + »

3°) Réflexions sur l'évolution de l'étudiant de CPGE. Au-delà des stratégies mises en œuvre dans les établissements. Que révèlent ces constats ? Une accélération des processus est elle notée ? Que penser des problèmes d'adaptation qui semblent s'étendre de la 1^{ère} à la 2^{ème} année ?

POINT N° 1

Nous ne pouvons pas dresser un catalogue de toutes les opérations engagées en terme de soutien aux étudiants.

Ce qui ressort, c'est le constat d'une grande généralisation de dispositifs variés d'aide qui répondent localement à des demandes et des attentes importantes.

Ces opérations portent sur plusieurs champs :

- Dispositifs d'aide méthodologique pour les apprentissages des méthodes de travail, qui demeurent un point central de nos CPGE, et aussi des dispositifs de remédiation culturelle.
- Dispositifs nombreux d'écoute, d'échange, d'entretiens individuels pour soutenir les volontés
- Dispositifs destinés à mieux gérer le stress.

Précisions

- On fait appel à des compétences internes et externes qui vont des professeurs aux services administratifs et de santé et aux professionnels extérieurs à l'établissement : psychologues etc.....
- on constate donc une évolution des actions qui auparavant étaient plutôt liées à des soutiens pour des motifs pédagogiques collectifs (préparation aux IEP) vers des pratiques et des approches beaucoup plus individualisées, avec un renforcement du facteur culturel et social
- Les mises en œuvre de ces opérations demandent collectivement une meilleure perception des besoins. Elles conduisent à une évolution des « cultures d'établissement » en ce qu'elles impliquent une modification profonde des modes de gestion des étudiants par les équipes pédagogiques, administrative et de vie scolaire. La recherche de nouveaux publics, l'accroissement du nombre de boursiers, accélère le mouvement et induit la création de dispositifs plus lourds comme les CPES .

Remarque sur les moyens mis en œuvre

Il n'y a pas de moyens « dédiés » pour tous ces dispositifs. Certains procèdent d'une rationalisation ou optimisation des moyens réglementaires, d'autres sur des marges de manœuvre dont peut disposer tel ou tel établissement, d'autres sur le seul bénévolat des acteurs.

En conclusion on s'interroge sur la pertinence de dispositifs lourds en regard d'opérations plus légères avec des moyens mieux distribués.

POINT N° 2

Nous ne nous sommes pas arrêtés sur les différents dispositifs faisant interagir les élèves avec des établissements extérieurs. Le domaine était trop vaste vu le temps imparti. La mobilisation se fait plus sur les relations CPGE – lycées – collège que dans le sens Grande Ecole – CPGE. Quelques expériences de cette nature sont conduites quand la proximité géographique (ex : région parisienne) le permet.

POINT N°3 – Evolution des élèves de CPGE

Le constat est quasi unanime, et dans les réflexions de chaque collègue, les autres se retrouvaient

Relevé en vrac :

- Les élèves arrivent avec une conviction qui n'est pas encore installée. Les départs s'échelonnent de plus en plus tout au long des 2 années (rôle des ECTS ?) et ne sont pas toujours le fait des élèves les plus en difficulté ou qui sont classés *a priori* dans les plus fragiles.
- Le discours volontariste « osez la prépa » amène un public qu'il faut convaincre et cela prend parfois des mois.

- Il faut plus de temps pour que les élèves acceptent les contraintes, notamment de travail, liées à la démarche CPGE
- On note une diminution de l'endurance (multiplication des pauses inter cours...)
- On note des comportements d'évitements plus fréquent : absences ciblées, mobilisation dans le seul instant, absences sélectives ainsi qu'une augmentation importante des 1/3 temps.
- On note aussi des problèmes nouveaux dans les internats de garçons.

Globalement on assiste à une sorte de « secondarisation » des CPGE

En conclusion, le groupe s'accorde sur le fait que cette situation oblige les établissements à évoluer rapidement et à trouver de nouvelles pratiques.

Beaucoup de pistes sont déjà en cours d'exploration.

Il est important d'anticiper l'invasion des moyens numériques. Une modification importante des relations pédagogiques enseignants/enseignés est en cours et les modes d'accès au savoir changent rapidement. De nouveaux équilibres entre les enseignements classiques et « cybernétiques » doivent se trouver.

Ce constat n'est pas propre aux CPGE et se retrouve à l'université ou se développe ici ou là : tutorat électronique, espaces numériques de travail.

Beaucoup de professeurs de CPGE ont intégré de nouveaux modes d'échange avec leurs élèves, mel, partage de fichiers, de blogs...

Tous conviennent que cette évolution est régulière, inéluctable et rapide. Nous devons veiller *a minima* au maintien d'une déontologie afin de garder un équilibre qui nous semble nécessaire entre l'enseignement « traditionnel », ciment du groupe classe et un enseignement électronique pur.

Il n'y a pas de conclusion pour un tel sujet, nous disons simplement que nous sommes persuadés que ces préoccupations sont vraiment celles de tous les Chefs d'Etablissement, que la prise en compte de l'évolution des élèves est notre souci quotidien, et qu'il n'y a pas de raison de fond pour que nous ne puissions pas nous-mêmes évoluer.

- Il faut renforcer la confiance dans le dispositif de la part des étudiants, être capable d'en justifier le sens, sinon des élèves qui bénéficieraient du dispositif vont le contourner.
- C'est un phénomène global de la société qui place désormais la mise en confiance comme un paramètre fondamental d'action et de succès.

Jean-Alain HIVER, proviseur du lycée Masséna Nice
Claude SCHMIT, proviseur du lycée Poincaré Nancy

Débat avec la salle

Annick BOUVIER (Claude Bernard PARIS) se demande si le tutorat par les élèves de grandes écoles (GE) est un mythe ou une réalité ?

Pierre-Jean BRAVO (Le Parc LYON) remarque que les G.E. se concentrent sur des relations en direction des lycéens, mais à Lyon l'accompagnement se poursuit après l'admission en CPGE.

Hervé BIAUSSER (Conférence des Grandes Ecoles, Directeur de l'Ecole Centrale de Paris) assure que le processus sera long. L'implication des GE est variable et la participation de leurs étudiants est plus ou moins valorisée et reconnue dans le cursus des études. La communauté étudiante doit totalement intégrer ce dispositif. Il faut effectivement décider des mesures qui favorisent l'opération. Les relations entre les élèves des Grandes Ecoles et les élèves de CPGE de leur lycée d'origine peuvent aussi constituer un facteur de motivation. Les élèves venant de quartiers défavorisés adhèrent aussi au dispositif. En tout état de cause la proximité entre les acteurs est aussi essentielle.

Hélène CAHN-RABATTE (St-Louis PARIS) remarque que l'internat est essentiel pour l'accueil des élèves défavorisés. Quant au tutorat en CPGE, il n'est pas facile à opérer, car il n'est pas du même type que celui fait en direction des élèves du secondaire. L'aspect culturel est par exemple moins fort. Les ENS, les MINES, l'AGRO participent au dispositif. Les tuteurs en GE n'ont d'autre part pas encore beaucoup d'expérience. A ce propos, une charte déontologique a été mise en place au lycée St-Louis. La question se pose d'aller jusqu'au soutien scolaire.

Philippe SEMICHON (Chaptal PARIS) demande que cette charte ainsi que d'autres documents du même type puisse être communiqué à l'association pour diffusion via le bulletin ou le site internet.

Patrice CORRE (Henri IV PARIS) signale qu'une charte et un contrat sont prévus dans son lycée et que le dispositif est mis en place dans l'emploi du temps.

Jacques SIROT (Albert Chatelet DOUAI) demande quels moyens les académies peuvent injecter dans le dispositif, en particulier lorsque ces dernières sont en baisse démographique et de moyens... Il signale aussi pour beaucoup de CPGE de province la difficulté d'avoir des étudiants de Grandes Ecoles à proximité.

Alain VAUJANY (Louis Barthou PAU) signale effectivement que l'expérience de tutorat des élèves de l'ENS d'Ulm pour les élèves de son lycée a été abandonnée du fait des difficultés à créer des rencontres entre les élèves concernés.

Claude SCHMIT (Henri Poincaré NANCY) signale que la communication est un enjeu important pour l'opération ; en effet les E.N.T. (Espaces Numérique de Travail) peuvent se révéler des outils puissants alors qu'ils ne sont que très inégalement utilisés. Il faudrait une mise en œuvre coordonnée des outils aux niveaux des établissements, des disciplines, mais également sur le plan national.

Philippe SEMICHON signale que le rôle des chefs d'établissement est essentiel aussi pour promouvoir les E.N.T. et éviter les distorsions locales et nationales.

Les CPGE littéraires : leur réforme, leur avenir,...



La commission n°3 s'est réunie pour étudier les incidences de la réforme des C.P.G.E. littéraires, leur avenir, leurs débouchés. Elle a procédé à un état des lieux de situations très variées, filière A/L ou B/L, nombre de divisions, implantation géographique.

Il est apparu que :

Le choix des options donné aux élèves et l'obligation d'une langue ancienne alourdit leur charge de travail en hypokhâgne quitte à les mettre en difficulté par rapport à une deuxième année en khâgne.

Il y a peu d'abandons de la LV2 ; 30h de cours ne laisse que trop peu de temps pour le travail personnel de lecture et de réflexion critique indispensables en préalable à l'apprentissage d'un exercice fondamental comme celui de la dissertation.

Ce qui est lourd pour les élèves est complexe pour les établissements. Les équipes de professeurs attirent les élèves en fonction de leur profil et de leur option ; les matières « tronc commun » finissant par s'opposer aux « options ».

A l'intérieur des classes, les professeurs gèrent des groupes à 2h ou 4h. Il en résulte des tensions multiples au détriment des élèves.

Il en résulte que :

La finalité des classes préparatoires littéraires n'en sort pas renforcée. L'obligation de la langue ancienne éloigne certains candidats au profit d'autres concours ; la nouvelle épreuve de langue 1 à 6h et ses composantes accroît la charge de travail et creuse la disparité des réussites.

L'apprentissage systématique des langues en général finit par se faire au détriment de celui de la dissertation en première année. L'attente des premiers résultats aux concours ne fait que renforcer les doutes.

La confusion en ce qui concerne les débouchés car, sauf dans certaines classes très précises, la perte de l'objectif des E.N.S. s'installe.

Les modalités diverses des concours d'entrée dans les I.E.P., sur dossier, après le bac, sur concours à bac+1 ou bac+2 voire sur convention avec les lycées, ravivent l'intérêt des candidats.

Le recrutement des écoles de commerce sur filière littéraire ne se développe pas du fait du niveau des épreuves, de la notation appliquée quand il ne s'agit pas de la compatibilité des calendriers.

Les étudiants des E.N.S. continueront à être chercheurs, ceux qui auront échoué seront professeurs.

Ces classes ne progressent pas en matière d'ouverture sociale. La question de la continuité culturelle, du projet porté par la famille reste entière quels que soient les efforts faits en matière de transport, logement ou livres.

Martine DRIS-VALETTE, proviseur du lycée Malherbe Caen

Patrice CORRE, proviseur du lycée Henri IV Paris

Débat avec la salle

Patrice CORRE évoque les difficultés pour rassembler les cultures différentes des deux E.N.S..

Gil CAZENAVE (Carnot DIJON) se demande s'il faut diminuer le nombre d'élèves fonctionnaires pour consacrer davantage de moyens à des bourses importantes.

Patrice CORRE remarque que les ENS ont développé le nombre d'auditeurs libres pour les sous-admissibles.

Jean-Alain HIVER signale une initiative intelligente : Celle d'une école qui a été la première à avoir rejoint la Banque des Epreuves Littéraires dès sa création. Elle devrait de ce fait bénéficier d'un nombre beaucoup plus important de candidatures et son recrutement va s'améliorer sûrement. S'accrocher vite à la BEL sera une bonne affaire pour les formations astucieuses.

Pierre-Jean BRAVO remarque enfin une grande disparité dans la reconnaissance des ECTS : Paris 10 et Lyon permettent à certains cubes l'obtention de la licence, ce qui permet aux élèves de passer le concours IEP niveau mastère.

« La place des C.P.G.E. dans le vaste mouvement de convergence qui se dessine entre les Grandes Ecoles et les Universités »

**INTERVENTION de Madame la Ministre Valérie PECRESSE
au lycée Chaptal le 17 janvier 2009**

Introduction par le Président



Philippe SEMICHON remercie vivement Madame la Ministre Valérie PECRESSE pour son intervention un samedi matin lors du congrès de l' A.P.L.C.P.G.E. Le thème abordé : « la place des C.P.G.E. dans le vaste mouvement de convergence qui se dessine entre les Grandes Ecoles et les Universités » est essentiel, et de la plus grande actualité.

L'implication de la ministre dans l'adoption de la loi sur les libertés et les responsabilités des universités est claire. Les proviseurs souhaitent entendre sur le sujet un responsable de haut niveau, ils sont comblés par la présence du Ministre : la responsable au plus haut niveau.

Les C.P.G.E. sont en bonne santé : en témoigne la note de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance dans son étude sur l'évolution démographique prévisible dans l'enseignement supérieur. Celle-ci estime que dans une tendance à la déflation démographique dans l'enseignement supérieur pour les dix années à venir, les effectifs des C.P.G.E. devraient connaître une augmentation, ce qui est encourageant.

L' A.P.L.C.P.G.E. s'est fixée comme objectif de renforcer ses relations avec l'enseignement supérieur. Par la loi et la réglementation les C.P.G.E. font en effet partie de l'enseignement supérieur français. Elles ont toutefois par leur implantation dans les lycées et leurs programmes fixés nationalement une originalité certaine.

Les relations avec les Grandes Ecoles ont été améliorées. l' A.P.L.C.P.G.E. est adhérente en tant que membre associé à la Conférence des Grandes Ecoles et participe très régulièrement aux travaux de cette dernière. Les relations sont également suivies avec les Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management.

Nos relations avec les universités se sont également développées même si l' A.P.L.C.P.G.E. n'a pas de lien direct avec la Conférence des Présidents des Universités, sauf lors des réunions organisées par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur. En revanche tous

les proviseurs ont des relations avec les présidents des universités voisines pour établir en particulier les conventions qui permettent d'assurer la reconnaissance des ECTS de nos étudiants en vue du passage à l'université au moment qu'ils jugent le plus opportun. Certains recteurs ont d'ailleurs signé des conventions-cadres, alors que ce type de texte n'existe pas au niveau national.

Les classes préparatoires forment un campus virtuel de plus de 75.000 étudiants comme le dit l'Inspecteur Général Claude BOICHOT, leur recrutement est national et même international. Ce recrutement induit un mélange et des rencontres au plus grand bénéfice des étudiants. Les 400 implantations géographiques sur tout le territoire constituent un réseau de proximité qui permet de toucher des populations très variées, parfois enclavées. Les horaires et les programmes nationaux confèrent aussi à ces formations une homogénéité et une cohérence remarquables par comparaison avec l'enseignement universitaire.

Les C.P.G.E. forment par ailleurs un système avec les Grandes Ecoles ce qui explique les relations étroites déjà évoquées.

Véritable propédeutique pluridisciplinaire, la formation en C.P.G.E. est marquée par la culture générale et l'ouverture. Les Grandes Ecoles se chargent ensuite de conduire une professionnalisation de très grande qualité : en témoigne le taux d'insertion très élevé de leurs élèves dans le monde du travail.

Les relations avec les universités sont bonnes dans l'ensemble : les conventions sont négociées sereinement et sont accompagnées souvent de mises à disposition de locaux, d'interventions croisées de professeurs (interrogation orales en C.P.G.E., intervention des laboratoires universitaires pour les T.I.P.E.). Les universités accueillent parfois en stage des étudiants de C.P.G.E. alors qu'hélas la réglementation ne permet pas aux lycées de signer des conventions de stages en entreprise pour ces étudiants. La participation active des C.P.G.E. au plan « réussir en licence » qui reconnaît ces stages permettra, nous l'espérons, d'en faire bénéficier nos élèves. Enfin, les étudiants inscrits en cumulatif ont accès aux bibliothèques et parfois même aux ressources numériques universitaires.

Deux points ont retenu l'attention des membres de l' A.P.L.C.P.G.E. dans le récent rapport PHILIP :

- la création de C.P.G.E. dans les universités
- le positionnement institutionnel des C.P.G.E. dans la nouvelle configuration de l'enseignement supérieur envisagée par la Ministre.

Philippe SEMICHON remercie encore Madame la Ministre pour son intervention très attendue dans ce contexte.

Madame Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur le Président Philippe Semichon, Proviseur du lycée Chaptal,
Mesdames et Messieurs les Proviseurs,
Je vous remercie de votre invitation.

Je suis très heureuse de pouvoir m'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les proviseurs, sur ce thème de la place de vos classes préparatoires dans le mouvement de convergence des Grandes écoles et des Universités.

C'est un thème qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur, et pour lequel je crois pouvoir dire que mon ministère est très mobilisé.

Si l'enseignement supérieur français est **un**, il est également **divers**. Dans le respect de cette diversité mon objectif est de le rendre le plus **fluide, plus cohérent**, pour favoriser sa performance et sa lisibilité aux yeux des étudiants comme des employeurs.

Les classes préparatoires sont les fleurons de notre système de formation initiale, reconnues comme tels par les familles qui les plébiscitent. Elles tirent l'ensemble **du système vers le haut** et constituent, en particulier en termes de qualité de la formation, un modèle.

L'Université se devait de relever ce défi de la qualité.

De fait, la loi du 10 août 2007, relative aux libertés et aux responsabilités des universités a initié une transformation profonde de notre système d'enseignement supérieur.

Des universités plus **fortes**, mieux **gouvernées**, voient aujourd'hui le jour avec un soutien budgétaire de l'Etat inédit que vient encore renforcer le plan de relance.

12 campus vont permettre d'accroître de manière très significative la qualité de vie et de travail des étudiants et des enseignants-chercheurs sur l'ensemble du territoire.

Les établissements sont désormais pleinement **engagés dans la réussite de leurs étudiants** forts des engagements exceptionnels (730 Millions d'euros en 5 ans) consentis par l'Etat pour atteindre l'objectif de diviser par deux l'échec des étudiants en 1^{er} cycle sur la durée de la mandature.

Les enseignants-chercheurs **bénéficient d'une valorisation de leur carrière** dans toutes ses dimensions à la fois de recherche et pédagogique.

C'est l'ensemble de notre système universitaire, ses professeurs, ses personnels, ses étudiants qui trouvent aujourd'hui un nouveau souffle grâce à l'engagement du Président de la République.

Cette dynamique retrouvée doit aujourd'hui pouvoir s'articuler de manière plus claire et plus forte avec nos grandes écoles qui constituent l'autre pilier de notre système d'enseignement supérieur.

⇒ Afin de permettre aux étudiants, à chaque étape de leur parcours, de trouver **les meilleures conditions de leur réussite** et que l'université puisse conduire à la grande école et réciproquement,

⇒ Afin de garantir **une équité de traitement** entre étudiants des classes préparatoires et des Ecoles et étudiants des universités,

⇒ Afin de favoriser **une logique de site universitaire** au sens large, qui au sein des PRES notamment, garantira la **cohérence de la carte de nos formations**, une politique de **recherche partagée** et la possibilité de **mutualiser et d'échanger les forces d'enseignement**,

Nous devons promouvoir la convergence des politiques et des pratiques des universités avec celles des classes préparatoires et des Ecoles.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles accueillent des étudiants et je considère que **leurs professeurs**, dont plus de 70% sont aujourd'hui titulaires d'une thèse, participent pleinement de la **formation supérieure des 75 000 jeunes auxquels ils s'adressent.**

A ce titre, ces enseignants assument, eux aussi, l'exigence partagée par la nation toute entière **d'élever notre niveau global de qualification en permettant à 50 %** d'une classe d'âge d'être diplômée de l'enseignement supérieur.

Pour satisfaire cette exigence, le premier défi que nous devons relever et dont le Président de la République a rappelé l'urgence il y a un mois à l'Ecole Polytechnique : c'est de permettre à **tous les talents** de s'exprimer sans discrimination sociale, en **ouvrant beaucoup plus largement qu'elles ne le sont aujourd'hui les filières sélectives de l'enseignement supérieur.**

Vous le savez, de ce point de vue les classes préparatoires ont un effort à produire. Je sais que cet effort, beaucoup d'entre vous le renouvellent année après année. Mais les objectifs sont ambitieux : 25% de boursiers à la rentrée prochaine dans chacune de vos classes, et 30% en 2010. Il faut donc être plus volontariste encore.

Certes nous mettons en place des dispositifs incitatifs en particulier au travers des Cordées de la Réussite, mais l'atteinte de ces objectifs tient d'abord dans votre détermination à vous, **proviseurs et enseignants d'accueillir plus largement de nouveaux profils d'élèves.**

C'est à vous d'aller convaincre vos futurs étudiants de vous rejoindre en leur proposant les conditions matérielles et pédagogiques qui leur ouvrent un chemin de réussite.

Et vous êtes sur la bonne voie : cette année nous atteignons 23% de boursiers en moyenne nationale alors même qu'il semble qu'un certain nombre d'élèves de milieux défavorisés n'ont pas sollicité de bourse, cela malgré la réouverture du système au mois de décembre dernier et le rehaussement du plafond.

J'attire votre attention sur ce point : les élèves de CPGE sont parfois éloignés des CROUS, vous devez, **dès la rentrée**, les sensibiliser à l'existence d'un système de bourses qui leur est naturellement destiné.

Mais il faut aller plus loin, accueillir davantage de boursiers. Certains de vos établissements sont aujourd'hui très loin de l'objectif de 25% dans chaque classe. Vous devez donc être proactifs :

- Vous appuyer sur le site de préinscription Admission Post-Bac qui ouvre mardi prochain, pour repérer les élèves boursiers. Les boursiers du scolaire y sont identifiables. Et tous ceux-là ont vocation à être boursiers du Supérieur. **Par ailleurs vous aurez, cette année, connaissance des candidats dans votre établissement qui auront reçu du CNOUS un avis positif de bourse de l'enseignement supérieur.**

- Mais vous devez aussi vous inscrire dans des réseaux d'établissements comme le proposent les Cordées de la Réussite, pour promouvoir vos classes auprès des élèves des quartiers, les aider à franchir les barrières culturelles qui entravent leur ambition.

C'est ensuite à l'Etat de vous aider à accueillir cette population d'élèves qui a un besoin impératif **de logement et d'accompagnement pédagogique**. Avec Xavier Darcos nous sommes mobilisés. Nous vous accompagnerons.

La question du logement de ces élèves est cruciale. Le Président de la République a demandé à ce que des Internats d'excellence voient le jour, mais sans attendre, les **conventions de vos établissements avec les CROUS pour offrir à vos élèves des espaces réservés doivent être multipliées.**

Je souhaite que **dans le cadre du plan de relance l'offre de logement étudiant supplémentaire** que nous proposerons, vos nouveaux élèves soient prioritaires dans le cadre d'un accueil spécifique.

Vous le savez, j'ai demandé aux Recteurs que chaque lycée **entre dans une démarche d'affichage de sa politique en matière d'ouverture sociale** en faisant valoir la progression de ses taux de boursiers.

Ces taux seront rendus publics à la fin du mois de mars : non pas dans une démarche de distribution de bons ou de mauvais points, mais pour que puissions réfléchir ensemble à la meilleure manière de progresser, lycée par lycée.

Car pour être pertinente et équitable la démarche d'ouverture sociale doit être **partagée et globale.**

Même si je suis très attachée aux classes préparatoires de proximité dans les lycées de quartiers - j'en ai créés dans les villes moyennes de province comme en banlieue- nos grands lycées, de centre ville, doivent montrer l'exemple, faire la preuve que tous les élèves qui en ont le potentiel peuvent réussir les plus difficiles de nos écoles.

C'est la société française toute entière qui en a besoin.

Votre responsabilité, Mesdames et Messieurs le Proviseurs est engagée. Je sais que vous êtes mobilisés. Vous avez d'ailleurs travaillé hier encore sur ce thème dans l'une de vos commissions. Vous tiendrez sans doute à m'en parler dans quelques minutes. Mais je veux que vous sachiez, que vous me trouverez à vos côtés pour relever le défi de l'égalité des chances qui constitue le fondement de l'Ecole Républicaine, le gage d'une connaissance largement partagée et la condition d'une élite représentative de la diversité française.

Le rapprochement de nos deux systèmes de formation se construit sur une ouverture sociale partagée par l'ensemble de nos filières mais aussi sur une qualité homogène de l'offre d'enseignement proposée à nos étudiants en tirant, **partout et le plus possible**, nos exigences vers le haut.

C'est pourquoi j'ai souhaité réformer en profondeur le premier cycle universitaire de formation. Avec le Plan Réussir en Licence, c'est toutes nos universités qui aujourd'hui s'engagent pour accompagner leurs étudiants, renforcer leurs enseignements, les préparer plus efficacement à une poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

Si l'on veut que **des passerelles se mettent en place entre parcours universitaires et parcours dans une Ecole de commerce ou d'ingénieurs**, ou Instituts d'Etudes politiques, la convergence doit d'abord être pédagogique et cela dès les premières années après le baccalauréat.

La question de la reconnaissance universitaire des acquis de classe préparatoire est aujourd'hui en voie de finalisation grâce au gros travail qui est mené, en application du décret de 2007, par vos équipes et en concertation avec la communauté universitaire pour identifier et valoriser vos enseignements.

Il me semble que la rencontre **des deux mondes que sont l'université et les classes prépa est en train d'avoir lieu**. Je ne peux que m'en réjouir et ouvrir autant qu'il est possible les espaces de communication et de travail en commun.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai demandé à Christian Philip de me faire des propositions afin de rapprocher nos universités des Grandes écoles.

Une meilleure structuration des PRES, une codiplômation facilitée entre Ecoles et Universités sont des actions concrètes qu'il faudra que nous menions.

Mais une des propositions du rapport Philip suscite particulièrement mon intérêt, et je ne doute pas qu'elle vous a également interpellés : il s'agit de la possibilité pour les universités **d'ouvrir des classes préparatoires aux grandes écoles.**

Quelques mots à ce sujet dont je dis tout de suite qu'il n'a rien de révolutionnaire, mais qu'il présente à mes yeux beaucoup de vertus.

D'abord cette proposition ne vise évidemment pas à remettre en cause ou à fragiliser, de quelque manière que ce soit, l'existence des classes préparatoires des lycées et le soutien que leur apporte l'Etat.

Vos classes qui proposent une offre de formation de grande qualité font la preuve de leur attractivité. Dans un contexte démographique morose, elles connaissent, cette année encore, la plus forte progression du nombre d'étudiants avec 2,5% de croissance.

Néanmoins la possibilité pour les universités d'ouvrir des classes préparatoires me paraît présenter beaucoup d'intérêt.

Il **n'est dans l'esprit de personne**, et certainement pas du mien, d'affaiblir vos formations qui marchent et qui font réussir vos étudiants.

Par ailleurs, dans l'Université, des cycles préparatoires aux écoles existent déjà et depuis longtemps. Je pense en particulier aux ENSI ou aux INP.

Vous travaillez déjà avec les universités pour monter des classes préparatoires dans vos lycées qui engagent des enseignements communs. J'ai en tête une classe de PCSI ouverte à la rentrée dernière au lycée Descartes de Montigny- le-Bretonneux en partenariat avec l'UVSQ.

Aujourd'hui, dans le cadre de leur autonomie, des universités me font connaître leur souhait d'ouvrir des parcours spécifiques de préparation aux écoles.

Il me paraît, pour tout dire, assez légitime que des universités souhaitent organiser en leur sein des parcours qui **renforcent leur attractivité**, au moment où tendanciellement et toutes choses égales par ailleurs, elles perdent 5% de leurs effectifs sur les 10 prochaines années.

Par ailleurs, nos écoles de commerce et d'ingénieurs ont quelques milliers de places vacantes.

Nous pouvons donc développer de nouvelles voies d'accès à ces écoles dans le cadre d'un premier cycle de formation **cohérent et ouvert** porté à la fois par les lycées et par les universités.

Universités qui par ailleurs n'ont aucune raison de laisser la part belle aux organismes privés de préparation dont les frais d'inscription me paraissent tout à fait incompatibles avec l'équité républicaine.

Je vous propose donc que nous puissions **réfléchir ensemble** à cette proposition de Christian Philip. Je le redis : toutes les structures de formations doivent converger vers l'objectif de permettre à une classe d'âge d'accéder au niveau qualification qui fera la force de notre pays demain, une force faite d'innovation, de technologie, d'intelligence et de culture.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les défis que nous partageons. Je sais pouvoir compter sur votre engagement. Je vous remercie de votre attention.



ECHANGES AVEC LA SALLE.

A propos des internats pour les élèves de C.P.G.E.

Loïc TOUSSAINT DE QUIEVRECOURT (Hoche VESAILLES) évoque le rôle important joué par les internats pour la démocratisation des C.P.G.E.. Il demande comment certaines casernes qui vont être prochainement libérées pourront être aménagées en internat. Il rappelle que le privé sait tout à fait répondre aux demandes d'internat pour lesquelles le public est souvent plus en difficulté faute de place. Les places d'internat étant accordées en priorité aux élèves défavorisés, faute de place à l'internat, les autres élèves plus favorisés socialement et parfois brillants vont trouver une place d'internat dans l'enseignement privé.

La Ministre considère qu'il faut travailler avec les collectivités territoriales. Une convention a été signée avec Hervé MORIN, mais ce sont les maires qui doivent donner leur position sur le devenir potentiel des casernes. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur est un financeur potentiel, pour tous les projets et dispose de l'argent pour le faire.

François LEBEL, maire du 8eme arrondissement, évoque aussi la possibilité de trouver d'autres espaces vacants que les casernes (par exemple un garage désaffecté pour créer un internat de filles pour le lycée Chaptal).

Pour les lycées parisiens, la Ministre demande aux proviseurs concernés de signaler des bâtiments ou des terrains qui pourraient être disponibles au Recteur de Paris. La Ministre a créé un groupe de travail pour examiner le problème. Patrice CORRE (Henri IV PARIS) signale qu'il a une proposition à faire qui pourrait concerner les lycées mais aussi l'université.

A Arras une opération est déjà engagée pour 60 logements étudiants dans une caserne laissée vacante.

Les CROUS ont aussi dans leur mission de loger des étudiants de C.P.G.E. en gardant une priorité pour les étudiants défavorisés.

Jacques SIROT (Albert Châtelet DOUAI) signale que le logement des étudiants, en particulier défavorisés, est un grave problème dans sa ville. Le Conseil Régional est réticent pour intervenir financièrement ; la région Nord Pas de Calais connaît des difficultés économiques sérieuses. Or faute de pouvoir être logés, les étudiants demandent à poursuivre leurs études ailleurs, amplifiant ainsi la baisse démographique. La caserne de DOUAI n'est pas concernée par les restructurations, mais en revanche les internats de l'enseignement secondaire disposent de place et pourraient sans doute être adaptés au logement des étudiants, qui, il est vrai, ne relève pas de la compétence des régions.

La Ministre considère que le CROUS est pour elle un levier important pour résoudre le problème du logement des étudiants de C.P.G.E.. Elle souhaite encourager des conventionnements avec les CROUS qui aboutiraient à des réservations de places pour les C.P.G.E..

Annick BOUVIER (Claude Bernard PARIS) évoque deux points : les difficultés rencontrées avec le « Y » en PCSI. et la possibilité de travailler avec des mécènes. S'agissant de ce dernier point, la réglementation et en particulier les taux d'exonération fiscale sont difficiles à connaître. Dans le 16eme arrondissement, 400 logements en possession de la congrégation des « petites sœurs des pauvres » seraient disponibles mais il semble que la COGEDIM ne veuille pas s'en occuper.

A propos des fondations et des défiscalisations y afférant, la Ministre estime qu'il convient de réformer le système : celui-ci, qu'elle connaît bien pour s'en être occupé dans un poste précédent, devrait permettre un accès beaucoup plus simple à la qualité de fondation, assorti, en revanche, d'un contrôle strict des fonds de ces dernières. Le fonctionnement actuel est résolument inverse. Pour cela il faut changer la loi : le code de l'éducation est actuellement particulièrement bloqué sur le sujet. Ainsi des fondations à vocation universitaire pourraient être légitimement créées.

Joël BIANCO (Chateaubriand RENNES) souhaiterait des informations au sujet de la révision des programmes des C.P.G.E. scientifiques + soutien.

Madame PECRESSE estime que sa priorité en matière de programmes est le démarrage de la banque commune d'épreuves littéraires. Elle s'attache à régler avec les écoles concernées les difficultés issues de traditions et de cultures différentes dans l'harmonie et consensus. Ces

négociations sont du reste aidées par les moyens financiers dont dispose le ministère pour ce dossier.

Les originalités territoriales sont à prendre en compte aussi : l'université de CORTE a été première là demander l'autonomie...

Des dynamiques d'union naissent en revanche : à Lyon 1600 places nouvelles vont être créées dans les nouveaux regroupements d'universités mis en place qui vont concerner également Toulouse et Lille. De même des fusions sont en cours pour Aix et Marseille, Metz et Nancy. Il subsiste cependant des difficultés s'agissant du Haut Rhin, du Bas Rhin, de Reims et de Paris.

Dans le cadre de ces fusions la Ministre attend les réponses des universités quant à la création en leur sein de classes préparatoires. Ces dernières même si elles ont évolué, constituent encore un parcours initiatique difficile qui est parfois même traumatisant, la motivation et l'endurance y demeurant des valeurs fortes.

Les universités auront peut-être des réponses pédagogiques d'un autre type pour les C.P.G.E.. En tout cas la maîtrise de la langue française et la rigueur demeurent des qualités essentielles de l'enseignement en classes préparatoires. Les futures C.P.G.E. dans les universités devront prendre en compte le développement de ces qualités même si par ailleurs elles apportent des originalités dans leur C.P.G.E.. De même des C.P.G.E. post BTS devront être sans concession sur la rigueur et la maîtrise de la langue française, même si les programmes qui proposent l'étude d'œuvres très classiques doivent prendre en compte le parcours particulier des élèves de BTS.

S'agissant enfin de la définition du travail à venir, la Ministre préfère à l'expression « convergence » celle d'alliance entre les C.P.G.E., les Grandes Ecoles et l'Université.

**REUNION DU C.A. à l'issue de l'A.G.
au lycée Chaptal
le 17 janvier 2009**



Absents excusés : François PILET, Jean SUDRIES, Jean-Paul TRESPEUX, Joël VALLAT.

1. ELECTIONS AU BUREAU.

Le président recense 13 candidatures. Joël BIANCO retirant la sienne, le nombre des candidats correspond au nombre des postes. Philippe SEMICHON rappelle qu'en cas de nécessité un membre de l'association peut être invité par le bureau.

2. REUNIONS.

Le président rappelle que le C.A. est l'instance délibérante pour l'association entre les assemblées générales. La synchronisation avec les journées des Grandes Ecoles ESCP-EAP, ESSEC, HEC est à maintenir autant que faire se peut pour éviter des frais de déplacement. Le bureau quant à lui gère le concret au jour le jour, par exemple le bouclage du bulletin ou l'organisation matérielle de l'A.G. Les prises de décision ne sont pas opportunes en bureau sauf urgence.

Le président convient que les dates des C.A. seront annoncées dès que les dates des journées des Ecoles seront connues.

Jean-François GUIPONT pense que l'externalisation du C.A. en province est souhaitable une fois par an.

Philippe SEMICHON partage ce point de vue, mais il rappelle que le C.A. à Nantes a été difficile à organiser faute d'avion. En revanche, la réunion inter académique qui a été maintenue à AUDENCIA a été très positive. Les inter académiques sont très utiles et la

participation d'un membre du bureau à ces dernières est tout à fait envisageable et même souhaitable.

Jean-Alain HIVER informe que l'ESC de Toulouse pourrait accueillir un C.A. fin septembre, début octobre.

Michel BOUCHAUD estime que le C.A. doit pouvoir aussi être convoqué indépendamment des journées des Ecoles si les calendriers ne le permettent pas.

Philippe SEMICHON souhaite que pour le C.A. à HEC les responsables académiques non membres du C.A. soient aussi convoqués.

Contrairement à ce qui s'est passé en 2009 avec la non modification de la date de la réunion de l'ESSEC, il conviendra en 2010 de synchroniser le calendrier de l'AG et celui de l'ESSEC

par exemple sur le 15 janvier 2010. Il en va de l'intérêt des deux institutions. Anny FORESTIER se propose de joindre le directeur de l'ESSEC, Pierre TAPIE, pour aborder cette synchronisation de calendrier.

3. RESPONSABLES DU BUREAU.

Le président : Philippe SEMICHON se représente.

Vice Président : Jean-Alain HIVER envisageant de prendre sa retraite en cours de mandature ne se représente pas. Michel BOUCHAUD se propose pour lui succéder. Il pense qu'il est important que les fonctions de président et de vice-président soient réparties entre un parisien et un provincial. Il est également important que des proviseurs provinciaux en poste dans des lycées de proximité soient représentés au bureau. Un pointage fait apparaître que les membres du C.A. sont en poste dans 17 académies différentes.

Secrétariat : Dominique MONTAGNE et Jean-François GUIPONT se représentent, mais il faudra penser à leur succession pour le prochain bureau à ces deux postes.

Trésorière : Gisèle LE BLOA est prête à assumer un second mandat, mais elle annonce également son départ à la retraite et ne pourra pas être candidate dans deux ans.

Le C.A constate qu'en 2011 le renouvellement des responsables du bureau sera important : il conviendra de le préparer sérieusement.

4. CORRESPONDANTS ACADEMIQUES.

Il y a des vacances de poste à :

- AMIENS : Gisèle LE BLOA se propose pour rechercher un volontaire
- CRETEIL : Anny FORESTIER se propose de contacter Annie ERHEL.
- BORDEAUX : Michel BOUCHAUD est volontaire.
- LILLE : Philippe BAUDEN accepte la responsabilité de correspondant académique.
- ORLEANS-TOURS : Hervé BROUILLET se propose pour rechercher un contact.

5. ANIMATEURS DES COMMISSIONS et REPRESENTANTS de l'A.P.L.C.P.G.E.

CGE groupe ouverture sociale : Pierre-Jean BRAVO (Le Parc LYON).

Pierre-Jean BRAVO réitère son appel à contribution concernant l'accueil des handicapés en CPGE.

Jean-François GUIPONT envoie à tous les collègues un mël visant à recenser des informations.

Conférence des Grandes Ecoles : commission AMONT : Philippe SEMICHON est reconduit.

Conférence des Grandes Ecoles : Commission suivi de la réforme de 1995 des prépas :

- **Scientifiques** : Jean-Alain HIVER

- **Economiques** : Jean-Louis NICOLINI, Annick BOUVIER préparant la succession.

Commission ministérielle : suivi de la procédure de recrutement : Jean-Alain HIVER est reconduit.

4. Le BULLETIN N° 55

4.1 Nouvelle maquette pour couverture du bulletin.

Jean-François GUIPONT présente une nouvelle couverture, bâtie avec Dominique MONTAGNE, pour le bulletin dans la continuité de la ligne graphique du site. Il a veillé cependant à ce que le poids informatique de la mise en page n'alourdisse pas trop le fichier PDF final.

4.2 Proposition d'une page des questions non posées au Ministre.

Jean-François GUIPONT essaye de recenser ces questions.

4.3 Un article sur la CPES du lycée Henri IV est proposé par Patrice CORRE.

4.4 Recensement des conventions ECTS.

Sylve GAUTIER relance par mël, via Jean-François GUIPONT, les responsables académiques. Il rappelle que tous les recteurs devraient avoir proposé une convention cadre au ministre de l'enseignement supérieur pour le 15 février prochain. En conséquence le site devrait pour chaque académie proposer au moins le texte d'une convention cadre.

Rappel : les textes des conventions sont à expédier à : d.montagne@ac-reims.fr

Dominique MONTAGNE est chargé de mettre ces textes en ligne sur le site (en zone adhérents).

Une page dans le bulletin pourrait rappeler l'existence de ces conventions mises en ligne sur le site.

5. ANNUAIRE 2009.

Jean-François GUIPONT pense pouvoir mettre à jour les deux annuaires très rapidement : les nouvelles adhésions vont être recensées avec Gisèle LE BLOA, et Dominique MONTAGNE expédiera le fichier des adhérents au format des tableaux de l'annuaire pour vérification.

6. QUESTION DIVERSE : LA CHARTE ETHIQUE POUR LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT.

Anny FORESTIER rappelle que la charte éthique de la procédure de recrutement prévoit l'engagement de ne pas envoyer d'autres documents que ceux prévus nationalement. De ce fait DAUPHINE s'en est retirée. Qu'en sera t-il des établissements privés qui avaient pu dans un premier temps exiger des pièces complémentaires au dossier de candidature ?

Hervé BROUILLET estime que cette charte qui exige une morale minimale devrait être implicite pour des chefs d'établissements responsables du système éducatif.

Philippe SEMICHON rappelle les dérives hélas constatées par le passé, et estime que la signature de la charte permettra de mieux étayer les remontrances faites aux « dérivants ».

Jean-Alain HIVER rappelle que la charte concerne aussi les établissements secondaires. Ceux-ci sont beaucoup moins informés que les lycées d'accueil sur la procédure.

Jacques SIROT espère enfin que le suivi sera sérieux, et il ne s'interdit pas une saisine du tribunal administratif. Il cite en particulier des dérives d'un établissement privé qui a dû en BTS reprendre son recrutement sous la contrainte du rectorat et du directeur diocésain.

Le premier bureau est fixé au 2 février à 10H30 lycée Chaptal

Dominique MONTAGNE, secrétaire de l'APLCPGE

REUNION DU BUREAU de l'APLCPGE au lycée Chaptal Le 2 février 2009

Excusé : Michel ASTIER

1. BILAN DU CONGRES.

1.1 Bilan des adhésions

Le niveau d'adhésion est un peu décevant pour une année de congrès, avec la venue de la Ministre.

Les adhésions compensent à peu près chaque année les départs.

Il y a à ce jour 122 adhérents actifs représentant 112 lycées publics, soit 35% de l'ensemble des lycées publics avec CPGE. Ces 112 lycées réunissent 55,4% des divisions (chiffres extraits de l'Annuaire des 2008-2009 des CPGE, tableau 2, diffusé en janvier dernier).

On constate ainsi que les gros lycées sont en grande majorité représentés à la différence de ceux qui ont une ou deux prépas. Certains proviseurs nommés dans des lycées avec peu de CPGE déclarent ne pas s'intéresser aux travaux de l'association.

Questions :

Sommes-nous assez prospectifs ?

Les IEP constituent un souci pour beaucoup de collègues, qui, de leur point de vue, voient ce sujet mal pris en compte par l'association.

Le coût de la cotisation, plus les frais de l'A.G sont-ils dissuasifs ?

Nous avons les services "gratuits", qui dispensent peut-être à certains collègues d'adhérer : le site internet avec sa zone publique, les deux numéros du bulletin en début d'année.

Ne faudrait-il pas utiliser les réunions institutionnelles des écoles de management pour promouvoir l'association ? Ces réunions ne concernent que les G.E. de management. L'association profite de l'occasion de ces réunions d'écoles pour inviter les chefs d'établissement présents à se rencontrer, pour un C.A. : faut-il y inviter tous les chefs d'établissements présents adhérents ou non, ou seulement les adhérents (CA « élargi » ou non). L'ordre du jour est public, et il n'y a en général pas de décisions majeures prises lors de ces réunions, qui peuvent ainsi élargir l'audience de l'association et être l'occasion de mieux connaître les remontées d'information des régions.

Le terme de "rencontre" serait ainsi plus clair que C.A. élargi. La journée HEC semble la mieux placée dans le calendrier (1^{er} mercredi de juin), le C.A. étant reporté en début d'année (Toulouse pourrait-il le recevoir en septembre prochain ?).

Philippe Semichon doit écrire à HEC pour demander un amphi. Si HEC pouvait faire figurer "rencontre de l'APLCPGE" sur son programme, ce serait parfait. Possibilité pour l'APLCPGE de participer au repas ? La journée de l'E.S.C.P.E.A.P. en décembre conviendrait peut-être mieux, car située dans une période plus calme... De plus, on est à cette époque de l'année dans la dynamique de l'assemblée générale, peu avant les adhésions de l'année suivante. Enfin l'E.S.C.P.E.A.P. a une situation géographique centrale dans Paris, bien plus favorable

aux collègues qui veulent pouvoir rester l'après-midi, que lors de la journée HEC, le campus de Jouy-en-Josas étant lointain et d'un accès mal aisé. L'invitation de l'APLCPGE à la journée ESCPEAP serait dans le bulletin de rentrée et Jean-François Guipont est en mesure d'envoyer un mél aux non adhérents. Une réunion APLCPGE programmée l'après-midi peut décider des collègues à venir aussi le matin. La conférence du matin peut être aussi une motivation, si elle est générale (Cf. "la crise financière en 2008") et elle fait une promotion de l'E.S.C.E.A.P.

Autre hypothèse : Paristech en mars ? La journée permettrait de toucher les scientifiques. Les ateliers y ont été un peu décevants en 2008.

Nous devons aussi être motivants.

Les collègues non adhérents sont-ils dans une dynamique consumériste ?

Certains collègues qui ont participé à l'AG n'ont pas encore à la date du bureau réglé leurs cotisations. A vérifier avec Gisèle Le BLOA.

Nous plafonnons à 130, le maximum étant de 140 il y a quelques années.

Les régionales même lorsqu'elles ont été dynamiques (Reims, Nantes à AUDENCIA) ne se sont pas concrétisées au niveau des nouvelles adhésions.

Finalement, il se dégage que nous pourrions envisager à l'avenir les réunions et rencontres suivantes :

HEC : réunion des correspondants académiques

ESCEAP : rencontres de l'APLCPGE ouvertes à tous.

Paristech : rencontre de l'APLCPGE pour les prépas scientifiques. L'école des Mines serait un meilleur lieu que Polytechnique.

Enfin, il est signalé, comme chaque année la concomitance de calendrier en janvier, où se situent notre congrès et la journée de l'ESSEC. Anny Forestier se propose d'avoir un contact avec Pierre Tapie, Directeur de l'ESSEC, pour évoquer le problème de calendrier à synchroniser.

1.2 Les commissions.

Elles ont été très productives. Les comptes rendus inclus dans le bulletin n°55 l'attestent.

2. LE BULLETIN N° 55

- Contenu.
- Assemblée Générale statutaire.
- Conférence de Valérie PECRESSE
- Les commissions
- Liste du nouveau CA, où les 6 nouveaux noms sont bien visibles

Le nombre de candidats au CA (29) a permis d'éviter une élection formelle, et une candidature a été sollicitée in extremis.

Pierre-Jean Bravo doit faire une synthèse sur une enquête à propos de l'accueil des handicapés dans nos établissements. Article à paraître dans ce numéro 55 ou le suivant.

Jean-François Guipont doit signaler dans le bulletin la présence sur le site internet des dernières conventions connues avec les universités (inclure cette mention à la fin du compte rendu de la commission n° 1)

3. LES THEMES EMERGENTS.

3.1 Vie étudiante en CPGE (Michel BOUCHAUD)

En liaison avec l'AGELPI, poursuivre le chantier d'étude sur :

- les internats,
- le statut de l'étudiant de CPGE
- l'articulation entre les Régions et les villes.

3.2 Les ressources numériques en CPGE.

Cf. site ministériel avec proposition de cours par le MEN de la maternelle à l'université. Le privé est déjà sur les rangs. Cette question est donc importante.

Il faut travailler en relation avec la Conférence des Classes Préparatoires. E-prep a du mal à réunir la « masse critique » pour un tel projet. L'U.P.S. a pris l'initiative, même si le format collaboratif d'E-prep, wikiprepas, était séduisant (Cf. le côté collaboratif de type wiki).

Que font le CNED ou le CNDP ?

Philippe Semichon lance un appel à volontaire pour animer une commission de travail sur la question et consacrer le temps nécessaire pour établir les contacts et faire le bilan de ce qui existe. Joël BIANCO (Chateaubriand Rennes) est pressenti, et aussitôt contacté par téléphone accepte la charge de cette commission, pour laquelle il importera de dégager une problématique.

Les proviseurs ont un rôle important à jouer dans les moyens accordés à ces sites.

3.3 Commission sur l'international.

Quelle évolution ?
Quelles situations ?

Transferts des technologies éducatives : Maghreb, Chine, Vietnam, Brésil, Mexique, Inde, pays francophones ou non

Lycée français de Vienne

Ouverture de prépas au lycée français de Pékin envisagée (comment pouvoir y accueillir des élèves chinois ?)

Quels types de conventions selon les cas. Cf. Projets liés aux contrats : chimie, nucléaire en Chine.

Accueil des étudiants étrangers en France. Les coûts pour la France sont-ils si dissuasifs, dès lors que les étudiants étrangers sont en nombre marginal?

Joël Vallat est toujours en charge de ce dossier.

Contacts à établir avec l'AEFE,

Cette commission peut être attractive.

Prochain bureau le

mercredi 18 mars 2009 à 10H30

au lycée Chaptal.

Le bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

ASTIER Michel (Trésorier-adjoint)	HIVER Jean-Alain
BOUCHAUD Michel (Vice-président)	LE BLOA -TARNOT Gisèle (Trésorière)
BRAVO Pierre-Jean	MONTAGNE Dominique (Secrétaire)
CORRE Patrice	PILET François
FORESTIER Anny	SEMICHON Philippe (Président)
GUIPONT Jean-François (Secrétaire-adjoint)	VALLAT Joël H.

Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	FREYDEFONT Philippe	P	04 91 18 92 13	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS						
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	DUVERGET Jean-Claude	P	03 81 41 98 88	jean-claud.duverget@ac-besancon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	BOUCHAUD Michel	P	05 56 91 10 10	michel.bouchaud@ac-bordeaux.fr
CAEN	MALHERBE	CAEN	DRIS-VALETTE Martine	P	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	TRESPEUX Jean-Paul	P	04 73 98 26 50	jean-paul.trespeux@ac-clermont.fr
CRETEIL						
DIJON	CARNOT	DIJON	CAZENAVE Gil	P	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	COPPÉRÉ Jean-Louis	P	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	BAUDEN Philippe	P	03 20 60 50 00	philippe.bauden@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY LUSSAC	LIMOGES	LE BLOA -TARNOT Gisèle	P	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
LYON	LE PARC	LYON	BRAVO Pierre-Jean	P	04 78 89 09 92	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	DAUDET	NIMES	UTURALD-GIRAUDEAU Martine	P	04 66 36 34 34	martine.uturald.giraudeau@wanadoo.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	BROUILLET Hervé	P	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	HIVER Jean-Alain	P	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	OUVRARD Jean-François	P	02 47 31 01 11	jean-francois.ouvrard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	SAINT LOUIS	PARIS	GUIPONT Jean-François	PAH	06 75 79 54 58	aplcpge@noos.fr
POITIERS	JEAN DAUTET	LA ROCHELLE	CHIARODO Jean-Bernard	P	05 46 28 05 70	ce.0170028n@ac-poitiers.fr
REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	REIMS	GAUTIER Sylve	P	03 26 86 70 90	sylve.gautier@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAN D	RENNES	BIANCO Joël	P	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
ROUEN	JEANNE D'ARC	ROUEN	NEDELLEC Michel	P	02 32 08 10 10	michel.nedellec@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	TOULOUSE	BRESSON Jean-Pierre	P	05 62 15 42 15	jean-pierre.bresson@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	CHAMPIGNY Jean-Lucien	P	01 41 87 20 00	jean-lucien.champigny@ac-versailles.fr

Michel BOUCHAUD (Proviseur du lycée Montaigne, Bordeaux) est le coordonnateur des correspondants académiques